

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

**CONTRIBUTION 2017 DU DEPARTEMENT AU SYNDICAT MIXTE DE
L'AERODROME DE MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA)**

Résumé : Le présent rapport propose de soutenir le Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA) constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et du Conseil départemental en lui accordant :

- une contribution à l'investissement d'un montant de 60 000 € destinés au développement de son aérodrome,
- une participation d'un montant de 30 000 € au titre du fonctionnement de ce syndicat.

La gestion de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim est confiée au syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA), constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et du Conseil départemental depuis le 1^{er} janvier 2007 dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En application des statuts et notamment son article 4, l'objet de ce syndicat est d'équiper et d'exploiter ses installations et d'en développer toute activité de valorisation.

La vocation initiale et principale de cet aérodrome est l'aviation légère et sportive.

Statutairement, le montant de la contribution des membres, nécessaire à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget est calculé de la manière suivante :

- Département : 30 %
- m2A : 70 %

Le SYMA s'est engagé dans une stratégie de développement visant à prévoir en investissement :

- à court terme :
 - o le réaménagement du bar-restaurant (avec DSP), des locaux des aéroclubs et des salles de réunion ;
 - o la finalisation de l'aire de grand passage ;
 - o le réaménagement des hangars.
- à moyen terme : l'implantation d'une zone d'activités de 10 hectares pour attirer des entreprises liées à l'aéronautique.

Ce programme pluriannuel d'investissements est estimé à 6 M€ HT.

La participation du Département porte sur les opérations à court terme. Elle est estimée à 240 000 € pour la période 2016-2019, soit 60 000 € par an.

Par ailleurs, le Département est sollicité pour 2017 à hauteur de 30 000 € pour le soutien au fonctionnement du SYMA.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'attribuer une contribution d'un montant de 60 000 € en faveur du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA) pour participer au développement de ses activités relatives à l'aviation légère et sportive. Il est précisé que cette subvention d'investissement fera l'objet d'un versement unique,
- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204151, code programme 1342, service 190,
- d'attribuer une participation de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2017. Il est précisé que cette participation fera l'objet d'un versement unique,
- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme A793, chapitre 65, fonction 88, nature 6561, code programme 1347, service 190.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT